



**BUREAU DU
14 Janvier 2016**

PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
Lundi 18 janvier	15 h	CCPR	Conseil d'Administration CIAS	Membres du CA
Mardi 19 Janvier	14h	CCPR	MAPA PHOTOCOPIEURS: Ouverture des plis	Membres de la commission MAPA
Mercredi 20 Janvier	14h30	Mairie Milhac de Nontron	SCOT	Délégués de la CCPR
Jeu di 21 janvier	17h.30	CCPR	Commissions développement économique/développement durable : lancement du diagnostic énergétique du territoire	Membres des commissions
Samedi 23 janvier	18h00	Collégiale-Ribérac	Concert de Nouvel An de l'Ecole de Musique	
Lundi 25 Janvier	14h	CCPR	MAPA PHOTOCOPIEURS : Analyse des Offres	Membres de la commission MAPA
Lundi 25 Janvier	18h00	CCPR	Commissin Bâtiments et Patrimoine	Membres des commissions
Mardi 26 janvier	18h30	CCPR	Conseil d'Administration du CSCPR	Membres du Conseil d'Administration
Mercredi 27 janvier	18h00	-CCPR	CLECT	Membres de la CLECT
Jeu di 4 février	17h00	CCPR	COFIL-PLUI	Membres du Copil et suppléants

1 – INFORMATIONS

Marchés :

Marché Fourniture d'électricité des bâtiments intercommunaux :

Le marché a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par : la **SOCIETE SELIA (groupe SEOLIS)**, avec la note globale de **100/100**.

- S'agissant du critère Prix sa note est la suivante : **60/60**
- S'agissant du critère Assistance technique sa note est la suivante : **40/40**

Le choix s'est porté sur l'offre de SELIA car la démarche proposée d'optimisation des factures est plus détaillée. Les tarifs de l'énergie évoluent ainsi

POINT DE LIVRAISON	Puissance	ENERGIE UNITAIRE			
		PU HT/MWH			
		HEURES PLEINES HIVER	HEURES CREUSES HIVER	HEURES PLEINES ÉTÉ	HEURES CREUSES ÉTÉ
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	54	-45,08%	-53,72%	-9,36%	-14,39%
Piscine Intercommunale Ribérac	102	-45,08%	-53,72%	-9,36%	-14,39%
Piscine Intercommunale Verteillac	36	-39,62%	-61,15%	-47,87%	-65,94%

en cours : Marché des photocopieurs :

Il s'agit du marché de location et de la maintenance de photocopieurs pour les écoles, les services administratifs et le CIAS.

Il s'agit de 32 photocopieurs noir et blanc multifonctions avec reprise. Il y a 2 tranches : une tranche de 17 photocopieurs et une deuxième tranche de 15 photocopieurs.

Le marché sera conclu pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} mars 2016 pour un lot unique.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHES SUR LES NOUVEAUX SEUILS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2016

Le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifie le montant des seuils de procédures formalisée pour la passation des marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés à :

- **209 000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- **5 225 000 € HT** pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

Fiche de poste pour chargé de développement économique

Le bureau NEXTGEN RH a rédigé l'annonce qui est diffusée sur des sites internet spécialisés. Elle sera également mise en ligne sur le site de la CCPR.

Recrutement prévu en avril ou mai prochain. Le bureau chargé du recrutement sélectionne les candidats qui seront reçus par un jury CCPR.

Bureau à Verteillac mais agent mobile.

Démarrage au 11.01.2016 du chantier d'insertion pour réhabiliter le bâtiment intercommunal d'Epeluche

L'arrêté fixant le périmètre du SCoT a été signé par le Préfet en date du 30/12/15. Désormais la prochaine étape est la création du syndicat et validation des statuts.

Réaffectation du musée des Tourbières de Vendoire

Les services de l'Agence Technique Départementale ont été sollicités en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière concernant la réalisation d'un espace de restauration au sein de l'actuel Musée des Tourbières de Vendoire.

Dans la continuité de la démarche de valorisation du site (restauration de la digue, aménagement d'un sentier d'interprétation), il apparaît opportun d'aménager un restaurant de type guinguette dans l'actuel musée qui devient obsolète. L'ATD pourra proposer un schéma d'aménagement intérieur tenant compte des normes réglementaires en vigueur. Une partie des travaux pourra se réaliser en régie.

La réaffectation de la Maison des Tourbières en un espace de restauration de type Guinguette permettrait de maintenir plus longtemps sur place les visiteurs du site, de créer des animations estivales et d'attirer une clientèle locale et de proximité.

PIG : programme 2016-2018

L'agent de la CCPR affectée à l'animation se rendra dans les 46 communes pour rencontrer les élus et secrétaires de mairie pour présenter le nouveau programme, compléter un questionnaire et apporter les supports de communication.

Ouverture d'un Data Center à Ribérac (Périgord Micro Services)

Prestations proposées :

- Stockage externalisé (avec tarif par palier)
- Mise à disposition d'un bureau à distance à tarif unique proposant toute la panoplie des logiciels nécessaires en milieu professionnel
- Débit disponible mutualisé pour les clients : 80 Mbits

Bilan du SUM au 31 décembre 2015

2 – PROGRAMMATION VOIRIE INTERCOMMUNALE 2016

Préparation de l'année 2016

1 – En fonctionnement

Bilan du Point à Temps (manuel et automatique) :

Proposition 2015 : 458 tonnes

Réalisation 2015 : 408.07 tonnes

Proposition 2016 :

- faire plus de préparation (calcaire) avec mise en place d'une équipe spécifique
- Utilisation renforcée du point à temps automatique
- Augmentation de la quantité de liant pour le secteur du Verteillacois : plus 44 tonnes

Remboursement des prestations réalisées par les communes :

Proposition de remboursement 2015 : 104 591 €

Paiement 2015 : 127 187 €

Demande aux communes

Demande de renseignements auprès des communes pour connaître les souhaits en matière d'entretien des voies communautaires : CCPR/Mixte/Commune au plus tard le lundi 11 janvier,

Lorsque la commune procède au curage des fossés et/ou la réalisation de saignées pour le compte de la CCPR il est demandé d'avertir notre Service Technique pour déclencher le remboursement.

Base de remboursement des prestations réalisées par les communes

Proposition de base de remboursement suivante :

Année	<u>saignées</u>	<u>Fauchage 1ère passe</u>	<u>Fauchage 2ème passe</u>	<u>Fauchage mixte *</u>	<u>Curage de fossés</u>
2015	<u>120€/km (les 2 côtés)</u>	<u>68 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>96 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>40 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>66 €/km</u>
2016	<u>50€/km (les 2 côtés)</u>	<u>68 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>96 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>40 €/km (les 2 côtés)</u>	<u>66 €/km</u>

* fauchage mixte (banquette commune / talus CCPR)

2 – En investissement

Proposition à partir du programme établi de l'année 2015 : proposition de poursuite de ce programme. Dans le cas où les communes auraient des travaux à réaliser, il est important de nous faire passer des nouvelles propositions que le service chiffrera en complément.

Rappel de proposition de classement des voies en 2015

- ♦ Voies n°1 : voies structurantes, nécessitant des travaux d'élargissement et de renforcement, desservant plusieurs communes et sur lesquelles on constate un trafic important.
- ♦ Voies n°2 : voies desservant plusieurs hameaux d'une même commune.
- ♦ Voies n°3 : voies desservant un hameau ou un groupement de maisons (4 ou 5) d'une même commune.

Proposition d'enveloppe financière par catégorie de voies

Afin de pouvoir traiter toutes les demandes dans les meilleurs délais, il est proposé aux membres de la commission d'établir une enveloppe financière pour chaque catégorie.

Proposition de budget 2016 : 550 000 HT soit 660 000 TTC

Exemple : à partir de cette proposition

- ♦ Les voies n° 1 : 410 000 HT
- ♦ Les voies n° 2 : 100 000 HT
- ♦ Les voies n° 3 : 40 000 HT

La commission propose une enveloppe pour l'année 2016 de 550 000 € HT soit 660 000 € TTC, ainsi qu'un montant de 60 000 € TTC pour des travaux d'urgence.

III – Harmonisation des compétences : intérêt communautaire des voies revêtues et des « Chemins blancs »

a- Rappel des statuts de la CCPR :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la base des critères suivants :

- les voies communales et chemins ruraux revêtus
- les chemins « blancs » en calcaire.

Sont exclues de l'intérêt communautaire : les places et les rues situées dans les centres bourg des communes

Voies revêtues :

Il appartient très rapidement à chaque commune de définir les rues et les places qui ne relèveront pas de l'intérêt communautaire. Une fois ce travail effectué par les 46 communes une délibération du conseil communautaire entérinera ce choix.

Dans l'attente de cette délibération et donc du classement par les communes, il est proposé pour le moment aux membres de la commission de ne pas intervenir sur les voies situées dans les bourgs et plus précisément celles comprises entre les panneaux d'agglomération.

La commission demande à l'ensemble des communes la liste des rues, des parkings...constituant leurs bourgs.

b- **Mise en place de la compétence « Chemins blancs »**

Demande de classement

Afin d'établir une cartographie précise des chemins que les communes classeront d'intérêt communautaire et pour évaluer le coût de l'entretien que cela représentera en 2016, il est demandé que les 46 communes procèdent au recensement des chemins qui seront « transférés » à la CCPR. Une délibération du conseil communautaire entérinera également ce choix.

Il conviendrait en même temps de communiquer le linéaire de chaque chemin et de préciser les quantités de calcaire mises en œuvre sur ces chemins sur les 2 ou 3 derniers exercices budgétaires (cf compte administratif).

c- **Proposition de projection financière**

Dans l'attente d'une cartographie précise des chemins, la commission propose d'attribuer 10 tonnes de calcaire par km « de chemin blanc ».

d- **Proposition de fonctionnement**

Pour la mise en place du calcaire, ce travail pourra se réaliser à partir de novembre jusqu'à fin mars (selon la météo et donc le début de saison du Point à Temps Automatique)

Pour le débroussaillage, ce travail pourra se réaliser à partir de l'automne.

3 – DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION : CONVENTION AVEC ASSELDOR

TEPCV/Méthanisation

Le comité de pilotage, constitué des membres des commissions développement économique/développement durable, se réunira le jeudi 21 janvier.

Cette réunion permettra de :

a-lancer officiellement la mission du bureau d'étude ARTELIA dans le cadre de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage TEP CV pour le diagnostic énergétique de territoire

b-présenter l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture à l'émergence d'un projet collectif de méthanisation en Pays Ribéracois .

Le partenariat avec ASSELDOR (Association des éleveurs de Dordogne / Chambre d'agriculture) se traduira par la signature d'une convention d'accompagnement (18 000 € TTC) si accord du bureau.

Les missions d'ASSELDOR sont précisées dans la convention mais la demande de la CCPR est de permettre l'aboutissement d'un projet de méthaniseur sur le territoire. ASSELDOR devra principalement identifier les acteurs à impliquer dans le projet, évaluer le gisement, localiser les lieux d'implantation, construire un prévisionnel économique sur 20 ans...

4 PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE D'HEBERGEMENT DE SIORAC DE RIBERAC :

– CENTRE D'HEBERGEMENT DE SIORAC DE RIBERAC :

ESTIMATION DU BÂTIMENT DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DU PAYS RIBÉRACOIS

4 possibilités : -bâtiment à énergie négative ou bâtiment à énergie positive ;
-travaux extérieurs en régie ou par entreprise.

a- Bâtiment énergie négative

Bâtiment HT : 1 647 377 € HT pour 1050 m²

Extérieur HT : 180 000,00 € HT Voirie 1000 m²/ Paysage et réseaux 2000 m²

Total HT : 1 827 377 € / Total TTC : 2 192 853 €

a-1 : énergie négative et travaux extérieurs en régie

Bâtiment énergie négative Travaux extérieurs en régie	
Nature	Montant HT en €
Travaux	1 647 377
Maîtrise d' Oeuvre (11%)	181 211
Divers (Ass dommage ouvrage/Bureau de contrôle/divers)	60 000
TOTAL HT	1 888 588
TVA	377 718
TOTAL TTC	2 266 306

Hypothèse de subventions 60% du montant HT dont 25% DETR soit 1 133 153 €

Reste à financer : 779 609 €

Emprunt sur 25 ans avec un taux de 2.5%

Annuité : 42 314 €

Coût total : 278 241 €

a-2 : énergie négative et travaux extérieurs par entreprise

<u>Bâtiment énergie négative</u>	
Nature	Montant HT en €
Travaux	1 827 377
Maîtrise d' Oeuvre (11%)	201 011
Divers (Ass dommage ouvrage/Bureau de contrôle/divers)	60 000
TOTAL HT	2 088 388
TVA	417 678
TOTAL TTC	2 506 066

Hypothèse de subventions 60% du montant HT dont 25% DETR soit 1 253 033 €

Reste à financer : 862 087 €

Emprunt sur 25 ans avec un taux de 2.5%

Annuité : 46 791 €/ Coût total : 307 677 €

b- Bâtiment énergie positive

objectif : 5000 KW/h/An

Surcoût : 220 000,00 € HT

Total HT 2 047 377€/ Total TTC 2 456 853

b-1 : énergie positive et travaux extérieurs en régie

<u>Bâtiment énergie positive</u> Travaux extérieurs en régie	
Nature	Montant HT en €
Travaux	1 867 377
Maîtrise d' Oeuvre (11%)	205 411
Divers (Ass dommage ouvrage/Bureau de contrôle/divers)	75 000
TOTAL HT	2 147 788
TVA	429 558
TOTAL TTC	2 577 346

Hypothèse de subventions : 60% du montant HT dont 25% DETR soit 1 288 673 €

Reste à financer : 886 607 €

Emprunt sur 25 ans avec un taux de 2.5%

Annuité : 48 121 €/Coût total : 316 428 €

b-2 : énergie positive et travaux extérieurs par entreprise

<u>Bâtiment énergie positive</u>	
Nature	Montant HT en €
Travaux	2 047 377
Maîtrise d' Oeuvre (11%)	225 211
Divers (Ass dommage ouvrage/Bureau de contrôle/divers)	75 000
TOTAL HT	2 347 588
TVA	469 517
TOTAL TTC	2 817 105

Hypothèse de subventions 60% du montant HT dont 25% DETR soit 1 408 553 €

Reste à financer : 969 144 €

Emprunt sur 25 ans avec un taux de 2.5%

Annuité : 52 601€/ Coût total : 345 886 €

5 – CIRCUIT DE LA RESISTANCE : PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MUSSIDANAIS EN PERIGORD

Objet : Création d'un circuit vélo nommé « sur la trace des Résistants » reliant la véloroute voie verte de la Vallée de l'Isle au territoire du maquis dans la Double. Le présent accord concerne une partie du projet global mené par la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord sur la Résistance avec la création de son Mémorial à St Etienne de Puycorbier et ce circuit vélo.

Les travaux relatifs au circuit vélo sont des poses de signalétiques, des stèles sur les principaux sites dans la Double et des marquages au sol reconnaissables par tous.

Ces travaux seront intégrés dans l'appel d'offre global pour la Résistance

Portage :

La Communauté de communes du Mussidanais en Périgord s'engage à réaliser, sous sa Maîtrise d'Ouvrage déléguée, les travaux de pose de signalétique, d'édification de stèles et de marquages au sol sur l'itinéraire du circuit vélo « sur la trace des Résistants »

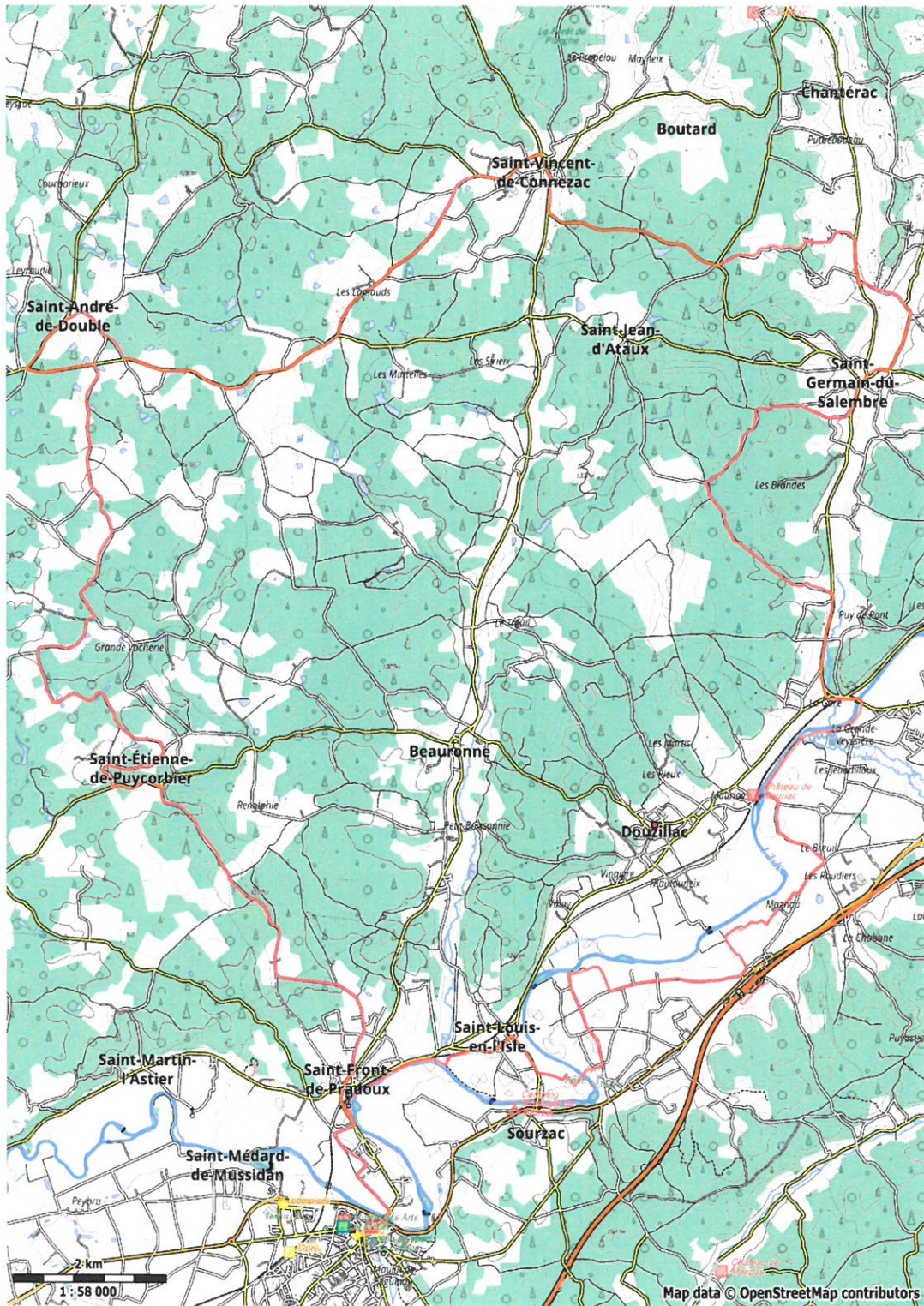
Budget prévisionnel circuit vélo

Dépenses	HT
Conception des contenus (CCMP)	0 €
Honoraires	2 000 €
Circuit vélo Résistance	39 200 €
TOTAL	41 200 €

Recettes	Montant	%
Conseil Général	15 680 €	40%
FEDER	1 934 €	5%
Réserve parlementaire	2 352 €	6%
Ministère de la Défense	412 €	1%
Etat : DETR	7 840 €	20%
Commune de St André de double	2 597 €	6%
Commune de St Vincent de Connezac	2 597 €	6%
Commune de Neuvic	2 597 €	6%
Commune de St Germain du Salembre	2 597 €	6%
CCMP	2 597 €	6%
TOTAL	41 200 €	

Il est proposé que la CCPR signe la convention avec la CCPM et prenne en charge la part des communes de notre territoire pour 6233 €

Cartographie du projet :



6 – QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion en 2016 à l'Agence Périgord Développement : le rôle de l'agence est de détecter des projets de développement économique et d'encourager l'implantation d'activités économiques en Dordogne.

Cotisation 20216 CCPR : 3 991 €

- Tableau des effectifs de la CCPR :
 - Intégration de 3 agents des services techniques des communes et ouverture d'un poste de rédacteur suite à réussite à concours (agents déjà en poste)
 - Création d'un CDD 3 ans pour poste de Développeur Economique
- MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LISLE
 - **Projet déjà évoqué à plusieurs reprises.**
 - **Demande de portage du dossier par la CCPR.**
 - **Compte tenu que les conseillers communautaires n'ont pas retenu les MSP comme compétence communautaire la seule solution serait « la prestation de service ».**
 - **Cela est permis par nos statuts.**

La Communauté de Communes interviendrait pour le compte de la commune de Lisle, notamment dans le cadre de la loi MOP par le biais d'une CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE.

Plus précisément la CCPR interviendrait dans le cadre d'une convention de mandat pour réaliser l'investissement et la gestion de l'équipement reviendrait à la commune qui remboursera à la CCPR l'annuité d'emprunt.

Plan de financement de la maison de santé de Lisle

Dépenses	montant HT	%	Recettes	montant	% dépenses totales TTC	% dépenses éligibles HT
Travaux bâtiments	670 027,97	87,90%	FEADER	242 405,00	25%	60%
honoraires maître d'œuvre	63 652,66	8,35%	Etat DETR	214 963,38	22%	
SPS	3 500,00	0,46%	Conseil régional			
bureau de contrôle	7 500,00	0,98%	Conseil départemental			
Géomètre	1 200,00	0,16%	FCTVA	122 238,99	13%	
étude géotechnique	2 800,00	0,37%	Emprunt	389 069,36	40%	
branchements	3 600,00	0,47%				
assurances	10 000,00	1,31%				
achat bâtiment	60 416,67					
frais notariés	5 833,33					
frais de transaction	2 500,00					
	831 030,63					
dont éligible	762 280,63	100,00%	Total	968 676,73	100%	
TTC	968 676,73					

hypothèse emprunt 389 069€ sur 20 ans à 2,5%:

annuités de 24 958€